

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2021

Présents :

FORTUNE M – CARQUET M – PLA B – GUIRAUD V – TOULZA N – PREVOT K -
BONNET M.J – GERVASI A – CHARLEUX D – VILLELLAS F

Excusés : ADRAGNA J – VARSABA B – LIGNERES O

Représentés : DOMERGUE C – MIGNARD C

Secrétaire de séance : TOULZA Nicole

1 – TRAVAUX RESEAU AEP RUE DU NORD ET RUE DES REMPARTS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que des travaux de restructuration des rues du centre ancien sont en cours. La Rue du Nord et la Rue des Remparts vont être rénovées prochainement.

En parallèle de ces travaux, il convient de modifier les branchements des particuliers au réseau d'eau potable puisque ceux-ci sont actuellement en plomb.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le devis proposé par l'entreprise FRANCES, pour les rues mentionnées ci-dessus, pour un montant de travaux de 15 795,08 € HT, soit 18 954,10 € TTC.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2 – TRAVAUX AEP AVENUE DU MIDI :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que des travaux de réhabilitation de l'Avenue du Midi sont prévus.

En parallèle de ces travaux, il convient de modifier les branchements des particuliers au réseau d'eau potable puisque ceux-ci sont actuellement en plomb.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le devis proposé par l'entreprise COMBES Philippe, pour un montant de travaux de 26 620,00 € HT, soit 31 944,00 € TTC.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3 – SIAEP LE MINERVOIS – ETUDE DE PREFIGURATION POUR TRANSFERT DE COMPETENCE :

Monsieur le Maire expose la situation de notre service eau et assainissement par rapport à la Loi Notre, qui imposera en 2026, le transfert de cette compétence auprès de notre EPCI. La Communauté de Communes du Minervois au Caroux n'est pas favorable à ce transfert, compte tenu de la diversité des situations et des modes de gestion dans ce domaine à l'échelle de son territoire.

De son côté, le SIAEP du Minervois, sous sa forme actuelle, ne pourra subsister à cette réforme. Il envisage d'étudier la possibilité d'une prise de compétence totale des services eau et assainissement de ses communes adhérentes.

C'est pourquoi, il sollicite auprès de celles-ci, de se prononcer pour un accord de principe lui donnant l'aval, afin d'engager une étude et les frais relatifs à des travaux d'analyse de préfiguration, suite à un transfert total de compétence.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4 – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL :

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures.

Monsieur le Maire propose de maintenir 35 H hebdomadaires pour les agents de la collectivité.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5 – ENTRETIEN RESEAU COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les propositions de contrats de travaux d'entretien du réseau d'assainissement de la commune, de deux entreprises :

- Assainissement 34 : pour une prestation annuelle de 2 900 € HT, comprenant un curage des réseaux sur environ 3,5 Km, un curage des buses si nécessaire, un pompage et nettoyage des 2 PR se trouvant au lotissement et à la STEP ainsi qu'une vidange de fosse de 10 m3.
- David VAZQUEZ : pour une prestation annuelle de 4 340 € HT, comprenant un pompage des boues, un nettoyage de la fosse, un contrôle de la pompe, un contrôle et nettoyage des flotteurs, un contrôle et nettoyage corps de pompe, un retrait des filasses, un contrôle des jeux axes et roues, un contrôle clapet anti retour, un contrôle fixation et assise de l'ensemble, un contrôle état général, un contrôle d'étanchéité, un contrôle des commandes ainsi que le transport des matières pompées vers le centre autorisé.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition d'Assainissement 34.

6 – AMENAGEMENT ABORDS STADE MUNICIPAL :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de mettre en place un programme d'aménagement des abords du stade. En effet, l'agence départementale nous a signalé à diverses reprises que la haie végétative plantée autour du stade était dangereuse pour la circulation et la clôture délimitant le stade est également en très mauvais état.

Monsieur le Maire présente les devis proposés par les entreprises, afin de remettre en état les structures existantes :

- DISTRICLOS LANGUEDOC pour la fourniture du grillage de protection, pour un montant de 2 894,65 € HT.
- Entreprise MOLLA Georges pour les fondations et la mise en place du grillage, pour un montant de 11 647,25 €.
- AMS CHARIOTS pour la mise en place d'un portail, pour un montant de 2 330,00 € HT.

Monsieur le Maire rappelle également, que l'abattage des cyprès est prévu par le biais d'une entreprise de recyclage de bois.

Il propose de demander l'aide financière du Conseil Municipal pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

7 – MODIFICATION REGLEMENT ACCUEIL DE LOISIRS LES PITCHOUS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que la fréquentation de notre accueil de loisirs a fortement diminuée depuis quelques temps.

Il propose d'élargir l'accessibilité du centre de loisirs à d'autres enfants que ceux inscrits sur le RPI Siran/La Livinière, à savoir :

- Les enfants résidant sur la commune, sans y être scolarisés.

- Les enfants dont un parent exerce une activité professionnelle sur la commune de Siran.
- Les enfants dont un membre de la famille possède une adresse sur la commune de Siran.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

La séance est levée il est 20 H 00.